Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1987)

Rubrik: Activités propres et initiatives de la FSPAP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2. Activités propres et initiatives de la FSPAP

Sentier-nature de Gletsch

Ouvert à fin juin, le sentier-nature de Gletsch a connu d'emblée un nombre important de visiteurs. Les améliorations effectuées ainsi que la mise à disposition du public d'une documentation en cinq langues ont été très appréciées. Le cap des 10'000 visiteurs aurait été largement dépassé s'il n'y avait pas eu les intempéries du 24/25 août. Le poste no 3 qui évoquait justement les caprices du fleuve a été complètement détruit et emporté par le Rhône. Il sera reconstruit pour l'ouverture de la saison 1988. Enfin, la famille exploitant l'hôtel "Glacier du Rhône" Gletsch a pris l'initiative d'éditer un journal destiné à informer le public de la valeur particulière de cette région, des efforts et réalisations entrepris pour sa sauvegarde ainsi que des possibilités (douces) de loisirs et de récréation offertes dans ce paysage grandiose.

Baltschiedertal

Après la ratification en 1986 du contrat de protection du Baltschiedertal et son homologation par le Conseil d'Etat du canton du Valais (contrat entre les trois communes de Baltschieder, Mund et Eggerberg d'une part et la FSPAP et la Ligue valaisanne pour la protection de la nature d'autre part) il s'est agit de définir les différentes mesures nécessaires à la protection et à l'entretien de ce paysage. La commission du Baltschiedertal, à laquelle avait été confiée cette tâche, s'est réunie à deux reprises. Elle a accordé différentes contributions à la réfection de toits de certaines constructions alpestres ainsi qu'à la restauration de chemins et de ponts en bois détruits par les hautes eaux de 1987. Cette commission a approuvé un projet pour la protection et l'entretien du Baltschiedertal élaboré par P. Glauser et H. Weiss.

Action toits de bardeaux

On peut se demander si la conservation et la rénovation des toits de bardeaux dans certaines de nos régions de montagne représentent une tâche digne d'une organisation nationale, et s'il ne s'agirait pas plutôt d'une question d'importance régionale ou locale. Il faut cependant considérer que dans un grand nombre de régions et en particulier dans certaines communes de l'Oberland Bernois, jusqu'à deux tiers des bâtiments situés en dehors de la zone à bâtir sont encore recouverts de bardeaux. Leur aspect typique et caractéristique et leur importance dans le paysage font qu'il s'agit -comme dans le cas des toits dallés des vallées du sud des Alpes- d'un patrimoine d'importance nationale.

Le but de l'action entreprise par la FSPAP en collaboration avec le groupe régional Oberland de la Ligue bernoise du patrimoine était de susciter un courant de sympathie en faveur des toits de bardeaux, pour inciter les autorités cantonales et communales à les protéger même lorsqu'ils ne recouvrent que des bâtiments annexes: grenier, grange, écuries. A Grindelwald par exemple, il a été possible de gagner le soutien de différents syndicats alpestres, du Chemin de fer de la Jungfrau et de la commune elle-même. Un prospectus a été distribué dans les ménages, des articles ont été publiés dans la presse et une manifestation d'information avec démonstration de la fabrication des bardeaux (ou tavillons) a eu lieu, tout ceci dans le but d'encourager les propriétaires et utilisateurs à courvir ou à restaurer les toits selon cette très ancienne technique.

Protection des cours d'eau

Il y a plus de dix ans,le conseiller national R. Schatz, président de la Fondation, avait attiré publiquement l'attention sur la menace qui pesait sur les cours d'eau naturels, notamment sur les torrents de montagne. Il prédisait que la situation énergétique et la recherche effrénée de commandes de l'industrie du bâtiment, combinées avec les efforts entrepris par les communes pour trouver des finances, pourraient conduire à des tentatives de destruction des derniers cours d'eau naturels. Cette prédiction s'est malheureusement réalisée. Mais grâce à l'opposition qui se manifeste à nouveau et à l'obligation légale faite aux responsables de procéder à une étude d'impact sur l'environnement, la réalisation des innombrables projets anciens et nouveaux surgis de toutes parts a pu être limitée jusqu'à présent.

L'abandon du projet contesté de barrage à la Greina GR a certainement constitué à fin 1986 un avertissement politique à valeur symbolique. On a pu constater entre temps que les politiciens tenaient plus largement compte, dans le cadre de leurs décisions, des valeurs idéales des paysages vierges et inexploités. Pourtant, la menace qui pèse sur d'autres cours d'eau s'est plutôt aggravée, et le danger d'une mise en exploitation "jusqu'au bout" n'est pas encore écarté.

Peu avant les tempêtes catastrophiques qui se sont abattues sur la Vallée de Poschiavo, une délégation du Conseil de Fondation était allée s'informer sur place au sujet des plans de développement très poussés de la Société hydroélectrique Brusio SA. Selon la direction de cette entreprise, il est prévu de procéder à une étude d'impact très élaborée. Cette intention permet de conclure qu'il y aura certainement un redimensionnement du projet.

La FSPAP a remporté une victoire d'étape au Laggintal. Elle s'engage ici depuis de nombreuses années pour la sauvegarde des cascades et du Lagginbach, menacés par un projet d'usine de la Société Energie Electrique du Simplon S.A. (EES). Le Conseil fédéral a rejeté le 21 septembre 1987 un recours de l'EES, entérinant ainsi une première décision du Tribunal

administratif du Valais, puis a approuvé un recours commun de la FSPAP, de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de sa section valaisanne contre l'octroi de la concession.

Un projet d'arrêté fédéral limité dans le temps, proposé par le président de la Fondation, le conseiller national W. Loretan, avait également été approuvé par le chef du Département de l'époque, le conseiller fédéral L. Schlumpf. Cet arrêté aurait lié l'octroi de nouvelles concessions pour l'exploitation de l'énergie hydraulique à la garantie de débits minimums suffisants. Or ce projet d'arrêté fédéral n'a pas été retenu en raison de l'hostilité d'une majorité du Conseil des Etats. Si une loi de protection des eaux révisée ne vient pas bientôt limiter définitivement le bradage de nos derniers cours d'eau (pour une production supplémentaire d'énergie minime, en été le plus souvent), il ne restera à la FSPAP que de soutenir l'initiative populaire "Sauvez nos cours d'eau".

Greina

La FSPAP, les présidents des communes grisonnes de Sumvitg et Vrin ainsi que le président du Conseil d'Etat D. Cadruvi sont parvenus lors d'une première série de négociations à définir une marche à suivre commune pour l'organisation d'une collecte nationale dirigée par la FSPAP destinée à la réalisation d'une zone de protection du paysage à la Greina.

Les communes ayant renoncé à la construction du barrage se sont privées par là des redevances pour l'utilisation de la force hydraulique et des recettes fiscales correspondantes. Pour assurer la sauvegarde de ce paysage d'importance nationale, il importe donc de faire maintenant appel à la population suisse afin qu'elle remplace au moins une partie de cette perte financière.

Brienz: Giessbach

La Compagnie d'électricité de Brienz souhaite exploiter sur deux paliers l'énergie hydraulique du Giessbach, une merveille de la nature qui a rendu célèbre l'hôtel du même nom.

Ce projet prévoit, il est vrai, l'exploitation de la force hydraulique en amont et non pas dans la zone des cascades. La FSPAP n'en a pas moins formulé des objections contre cette petite usine hydroélectrique et elle est allée sur le terrain en compagnie d'un représentant de la Comgagnie d'électricité de Brienz. Celle-ci est actuellement en train d'élaborer une étude de faisabilité. La FSPAP suit attentivement le déroulement de cette affaire.